

## LES CHRONIQUES ENCHANTERESSES D'EMRYS (N° 1)

Le 14 septembre 2024 **EMRYS LA CARTE** va fêter en grandes pompes au Casino de Paris ses 10 ans d'existence avec une prolongation, une semaine plus tard, en Belgique. Le **Réseau Anti-Arnaques** qui, le 4 février 2024, a fêté son 16ème anniversaire, a décidé de « s'associer » à cet évènement en publiant chaque mois « Les chroniques enchantresses d'**EMRYS**. » Il s'agit de rappeler que, sous les paillettes, subsiste la dure réalité économique et juridique de la coopérative, de son président et des membres qui y contribuent.

### Le divorce « Wonderboxien. »

**WONDERBOX** a subitement mis un terme au partenariat noué avec **EMRYS**. Le n° 1 du coffret cadeau avait témoigné à l'encontre d'une lanceuse d'alerte dont la légitimité vient d'être confirmée par la Cour de cassation. **WONDERBOX** aurait-elle eu vent de cet arrêt qui sème la panique dans les rangs emryssiens ? Il n'est même pas certain que le préavis habituel permettant de dénoncer cet accord ait été respecté. D'où la question : le partenariat a-t-il été brusquement interrompu pour motifs graves directement liés à la procédure en cours ? Il n'empêche qu'**EMRYS**, la coopérative n° 1 en matière de transparence, n'aurait pas spécialement brillé pour informer les acheteurs de coffrets **WONDERBOX** de cette décision.

### Le tsunami de la Cour de cassation

Dans la mesure où la lanceuse d'alerte a décidé, à juste titre, de se retourner contre tous les acteurs concernés (dont **AUCHAN**, **CARREFOUR** et bien d'autres comme les membres enchanteurs **EMRYS** ayant eu la mauvaise idée de transmettre des échanges privés Messenger à **EMRYS**) pour dénonciation calomnieuse, violation du secret de l'alerte et de la vie privée, le dossier pénal risque de nuire fortement à l'image de marque des personnes morales et physiques citées. La naïveté et l'enchantement des soutiens à **EMRYS** vont laisser place à la consternation...

## Le verbatim du Président

**Wilfried RIVIERE** s'est déclaré vaincu : chahuté par le **Réseau Anti-Arnaques** pour avoir surestimé le nombre de membres par un tour de passe-passe (englobant les membres inactifs et les personnes décédées), il avoue désormais que la coopérative compte près de 60 000 adhérents. Mais il complète cet effectif bien modeste par une nouvelle formulation de son cru : « 220 000 membres historiquement inscrits dans les services d'**EMRYS**. » Cela ne veut strictement rien dire, mais vise à donner l'impression de ne pas perdre la face. Ce chiffre de 60 000 membres avait été annoncé lors de la mémorable émission « Envoyé Spécial » du 8 janvier 2023 ...et, à ce jour, il est toujours au même niveau.



**ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))